

221C0717  
FR0000127771-FS0242

7 avril 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>VIVENDI</b>
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 75 669 023 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 6,38% du capital et 6,11% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention (effective)	16 216 288	1,37	16 216 288	1,31
Détention (par assimilation)	59 452 735	5,01	59 452 735	4,80
<b>Total Société Générale</b>	<b>75 669 023</b>	<b>6,38</b>	<b>75 669 023</b>	<b>6,11</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ;

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 56 433 930 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 *calls* listés à dénouement physique portant sur 140 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et le 17 décembre 2021, à des prix unitaires par action compris entre 27 € et 28 € ;
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 52 788 459 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 3 juin 2021 et le 9 octobre 2025 ;
- une position acheteuse sur 6 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 504 526 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 juin 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 29 € ;
- une position vendeuse sur 2 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 209 745 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 juin 2021 à des prix unitaires par action compris entre 25,81 € et 26 € ; et
- une position vendeuse sur 9 *put* listés à dénouement physique portant sur 791 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 16 avril 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 31 €.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 186 607 365 actions représentant 1 237 960 721 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 018 805 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 017 190 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur un contrat CFD à dénouement en espèces et portant sur 1 561 actions VIVENDI sans échéance ; et
- une position vendeuse sur 3 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 54 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 3 janvier 2033 au prix unitaire par action de 34,80 €.

---